

PARIS, le 12 mai 2011
Original français

Point 27 de l'ordre du jour provisoire révisé

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, EN COOPÉRATION AVEC LE COMITÉ
DU SIÈGE, SUR LA GESTION DE L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS DE L'UNESCO**

ADDENDUM

**COMMENTAIRES DU SYNDICAT DU PERSONNEL
DE L'UNESCO (STU)**

Résumé

Conformément au point 2805.7 du Manuel administratif de l'UNESCO, le Syndicat du personnel de l'UNESCO (STU) présente ses commentaires sur ce rapport de la Directrice générale.

Le STU soutient l'ensemble des propositions visant à améliorer les conditions de travail de tous les collègues, en particulier grâce à une rénovation des bâtiments et à une meilleure prise en compte des normes de sécurité en vigueur au sein du système des Nations Unies.

Plan directeur (Capital Master Plan)

Le STU prend note et se félicite de l'état d'avancement du projet.

Cependant, compte tenu du montant de l'enveloppe budgétaire restant à mobiliser, le STU souligne l'importance de proposer des priorités dans les phases de rénovation et souhaite que l'attention se porte principalement sur l'amélioration des conditions de travail des collègues dans les locaux techniques de Fontenoy (studios, téléphone, agents de sécurité, pompiers, services informatiques, etc.) et sur le site de Miollis/Bonvin.

Le STU s'inquiète plus particulièrement de l'avenir du site Miollis/Bonvin. En effet, si nous saluons la volonté de conserver un patrimoine architectural témoin des années 1970-1980 – bâtiment Miollis –, nous restons néanmoins inquiets sur la mise en œuvre du projet. Beaucoup de questions restent en suspens et dépendront de la rapidité du chantier et du montant de l'enveloppe budgétaire allouée.

Le STU restera attentif aux conditions de travail et à la sécurité du personnel pendant toute la durée des travaux. Au vu des récents développements et du principe du scénario 3 adopté à l'unanimité, il s'interroge sur la mise en œuvre du projet sur le site Miollis/Bonvin :

- Les travaux étant planifiés sur une période de 10 années, cela signifie-t-il que le personnel devra supporter d'importantes nuisances (bruits, poussières, déménagements multiples, évacuations, etc.) pendant toute cette période ? Un accord avec l'État hôte pour un déménagement provisoire du personnel du site Miollis/Bonvin pendant la durée des travaux pourrait-il être envisagé ?
- Le maintien de la sécurité – sûreté, vérifications des entrées, sécurité incendie – pendant toute la durée des travaux a-t-il été inclus dans le projet et comptabilisé dans les coûts ? L'accès aux bâtiments pour les personnes à mobilité réduite sera-t-il toujours possible ?
- Le cahier des charges pour le nouveau projet a-t-il déjà été défini ? Tient-il compte des services proposés sur le site (maintien de la cafétéria, du bar, de l'économat, du jardin d'enfants, de la salle de sport) ? Des solutions provisoires de remplacement de ces services sont-elles incluses dans les coûts du projet ? Le personnel les assurant sera-t-il redéployé pendant la durée des travaux ? Un accès facilité aux bâtiments et une sécurité accrue pour les personnes handicapées ont-ils été intégrés dans le projet ?
- Quelles solutions seront-elles envisagées pour remplacer le service de restauration du site pendant la durée des travaux ?

Maintenance et conservation des bâtiments

L'UNESCO a connu ces dernières années plusieurs pannes des systèmes informatiques et électriques qui ont affecté l'ensemble du personnel, faute de moyens suffisants pour assurer une maintenance performante et proposer un système sécurisé alternatif. Aujourd'hui, dans un monde entièrement informatisé et mondialisé, où l'information fait le tour du monde en quelques instants et où l'ordinateur en réseau a remplacé le papier et le crayon, il est impératif de garantir un outil de travail à la pointe, performant et sûr pour l'ensemble du personnel. C'est pourquoi le STU souhaite que le budget nécessaire soit alloué pour garantir ces outils vitaux pour l'UNESCO.

À plusieurs reprises, le STU a attiré l'attention ces dernières années sur le mauvais état général et la rapidité de la dégradation des bâtiments, en particulier de l'immeuble de grande hauteur (IGH) à Bonvin. À ce jour, les collègues qui y travaillent constatent la mauvaise étanchéité de la tour – l'eau s'infiltre dans les bureaux en cas de fortes pluies –, sa mauvaise isolation thermique, une température élevée l'été et glaciale l'hiver malgré la présence d'un système de climatisation ancien poussé à bout, et sa vétusté – revêtements, sols, peintures, murs fissurés, etc.). La présence d'amiante en quantité importante confinée dans des cloisons qui se dégradent reste une source d'inquiétude permanente pour les collègues et nécessite de prendre rapidement des mesures spécifiques. Cet immeuble pourra difficilement accueillir le personnel pendant 10 années supplémentaires ; les conditions de travail s'y dégradent très vite. Le personnel ne pourra pas continuer à travailler dans des conditions extrêmes, comme c'est déjà arrivé en hiver lors de pannes de chauffage. Le fonctionnement des services risquerait alors d'être sérieusement perturbé. Cela aura un impact sur le travail de l'UNESCO.

Or, si les ressources nécessaires à la rénovation du site Miollis/Bonvin ne peuvent être rassemblées rapidement, les travaux risquent de durer beaucoup plus longtemps que prévu dans le scénario adopté dans le CMP. D'après les dernières réunions, le coût de maintenance des bâtiments sur ce site ne fait que croître chaque année. Le montant total dépensé au bout de 10 ans, à perte, correspondra presque à la moitié des coûts de rénovation. Il est donc urgent de rassembler le budget nécessaire à la rénovation, permettant ainsi de faire de grandes économies sur la maintenance à long terme.

Le STU est également très sensible aux questions environnementales portées par le groupe « Greening » de l'UNESCO. Toutes les solutions doivent être explorées pour la construction des nouveaux bâtiments dans le respect des normes environnementales avec une recherche de la plus grande économie d'énergie possible et l'utilisation de matériaux et de processus spécifiques le permettant (énergies renouvelables).

Sécurité et sûreté au Siège de l'UNESCO, plan de sécurité à moyen terme

Le STU rappelle que travailler dans un environnement sécurisé est un des droits fondamentaux de tout personnel travaillant à l'UNESCO. La menace terroriste permanente est bien réelle et l'Organisation ne dispose pas encore de dispositif complet efficace pour contrer de telles menaces. Notre organisation travaillant dans des domaines sensibles visés par les terroristes fondamentalistes, en particulier l'éducation, la science et la culture, il est nécessaire de prendre toutes les mesures afin d'assurer la protection du personnel tant au Siège que dans les bureaux hors Siège. Nos vies n'ont pas de prix mais nécessitent un budget pour les préserver. C'est pourquoi le STU soutient pleinement le plan de sécurité proposé et demande à ce que des budgets suffisants soient alloués pour en garantir l'efficacité.

Concernant l'organisation du plan d'évacuation en cas de sinistres, des mesures spécifiques doivent être prises pour localiser rapidement les personnes handicapées et permettre ainsi leur sauvetage en priorité. Il ne s'agit ni de les stigmatiser, ni de les cantonner dans des zones mais de s'assurer de leur sécurité pour qu'elles ne se trouvent pas prises au piège.

Le poste de sécurité avancé facilitera l'accès à l'UNESCO à ces personnes, ce dont le STU se réjouit. L'UNESCO doit rester un lieu ouvert à tous mais en sécurité pour tous.

Système téléphonique de l'UNESCO

Le STU soutient la proposition d'investissement dans un nouveau système téléphonique. Il souligne l'importance pour l'UNESCO de bénéficier d'un service d'accueil téléphonique de qualité, garanti par un personnel qualifié et multilingue connaissant parfaitement l'Organisation, son fonctionnement et le nom des personnes qui y travaillent pour répondre le plus rapidement possible aux requêtes et aux questions spécifiques. L'accomplissement de ces tâches nécessite un matériel performant et fiable de dernière génération accélérant les mises en relation, utilisant le nouveau protocole de téléphonie IP et permettant ainsi des économies substantielles sur les communications.